

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 591 908

(21) N° d'enregistrement national : 85 19552

(51) Int Cl⁴ : A 63 C 11/22; A 45 B 9/02.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 23 décembre 1985.

(71) Demandeur(s) : JULIEN Jean Louis Marcel. — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Jean Louis Marcel Julien.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 26 du 26 juin 1987.

(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

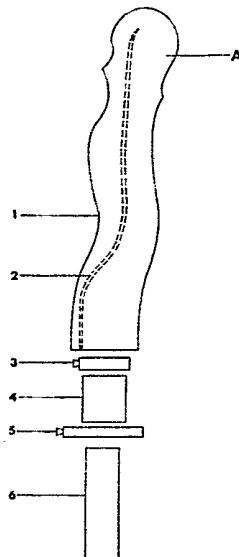
(74) Mandataire(s) :

(54) Poignée de bâton de skis.

(57) L'invention concerne les appareils destinés à la marche
sur le sol enneigé.

Elle comprend une poignée de deux types différents de
forme A et B, mais les matériaux sont les mêmes.

Elle se compose de la poignée-fourreau 1 de matériau de
caoutchouc, d'une lamelle 2 de matériau acier, prise assurée au
manche par un collier 3, un manchon 4 de matériau souple
mais consistant (cuir) placé entre la lamelle et le manche, pour
assurer un bon blocage à la pression du collier, un collier 5
bloque les réunions sur le manche de l'ensemble de la poi-
gnée, sur le manche 6.



FR 2 591 908 - A1

D

La présente invention concerne une poignée de baton de ski ou autres appareils aidant la marche sur le sol enneigé, qui utilise les propriétés d'amortissement et de récupération de l'effort du caoutchouc, composant la pièce N° 1, qui est le fourreau-poignée, associée aux propriétés de flexion de l'acier composant la pièce N°2, soit une lamelle noyée dans la masse de la poignée, cet ensemble de part ses qualités propres, amortissent le choc provoqué par le contact du sol et ensuite provoqué par leurs rétentions une poussée vers l'avant.

Les nécessités ou possibilités de travail de cet ensemble ont 10 suggérés la création de deux types de formes de poignées, de forme droite pour le type A et de forme déportée en angle prononcé vers le bas, côté arrière, (le modèle définitif sera étudié à la construction), pour le type B.

Les dimensions retenues en principe, mais qui seront étudiées 15 à la construction sont les suivantes:

La hauteur totale de la poignée est de 220 millimètre, la pièce fourreau poignée, de forme adaptée à la main dans sa partie supérieure, (I) de forme cylindrique pour sa partie inférieure forrée intérieurement sur une hauteur de 40 à 60 millimètres afin de s'adapter sur le manche, 20 elle est percée de trous nécessaires permettant le passage de clés ou tournevis destinés à serrer les colliers ou autres pièces qui seraient nécessaire pour la réunion de l'ensemble.

La pièce N° 2 est une lamelle de composition acier trempé d'une longueur intéressant la hauteur de la poignée, d'une largeur de 16 25 millimètres côté inférieur, de forme décroissante à 8 millimètres pour sa partie supérieure, la pièce N° 3 est le collier serrant la lamelle, il est glissé entre cette lamelle et le manche, pièce N° 6, un manchon de matériaux souples (cuir) qui permettra le contact parfait de l'ensemble.

30 La pièce N° 5 est un collier placé sur la partie inférieure de la pièce N° 1 pour assurer sa fixation.

Le dispositif tel qu'il est représenté comporte un fourreau-poignée I, une lamelle 2, un collier 3, un manchon 4, un collier 5, un manche 6.

35 Ce dispositif permet une souplesse de contact avec le sol, de là une fatigue moindre et par là des performances améliorées.

1. Poignée de baton de ski (1), associée et montée sur un manche (6), se composant d'une lamelle d'acier (2) associée et tenue au manche (6) par un collier (3) entre les deux pièces (2) et (6), et glissé un manchon (4), un collier (5) bloque la pièce 5 (1) sur la pièce (6).

2. Poignée de baton de ski selon la revendication 1, caractérisée par l'emploi de matériau de caoutchouc, pièce (1) et de matériau d'acier, pièce (2).

